

## ***Bromalind 10 B CR***

AMM N° 2040222

Contient 10g de Bromadiolone (1% p/p) et 2g d'agent amérisant (0,2% p/p) par kg

### **FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ**

Selon la directive 98/8/CE

#### 1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : *Bromalind 10 B CR*

Rodenticide anticoagulant de type coumarine

**T-TOXIQUE**

Société : **TRIPLAN**  
B.P. 258 - Poste Française  
AD 500 Andorre la Vieille / Principauté d'Andorre  
Tél : +376 741 454  
Fax : +376 741 450  
Email : triplan@andorra.ad

#### 2 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Concentré liquide

Matière active : **Bromadiolone**  
3-[3-(4'-bromobiphenyl-4yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxycoumarin

Formule brute :  $C_{30}H_{23}BrO_4$

Composants dangereux	N°CAS	N°CEE	%(p/p)	Symbole	Phrases R
Bromadiolone	28772-56-7	249-205-9	1,00	T+	R25-R48/25

Autres composants  
Polyéthylène glycol  
Dénatonium benzoate  
Colorant rouge

La préparation est employée comme matière première dans la formulation d'appâts rodenticides.

#### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**Risques pour la santé** : Toxique en cas d'ingestion. La préparation est un anticoagulant, le risque d'une hémorragie interne est possible. Nocif en cas de contact avec la peau. Peu irritant pour les yeux.

**Risques sur l'environnement** : La terre et l'eau peuvent être pollués.

## **4 - PREMIERS SECOURS**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne donner aucune substance à une personne inconsciente. Les symptômes d'empoisonnement sont typiquement ceux des anticoagulants. Dans les cas graves, ceux-ci peuvent être des contusions, des hématomes des articulations, du sang dans les selles et les urines. La vitamine K1 est un antidote qui peut être administré sous contrôle médical par un médecin ayant accès à un laboratoire hospitalier.

**Inhalation** : Faire respirer de l'air frais au sujet, alerter aussitôt le médecin.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau, rincer abondamment et surveiller le sujet pendant 24 heures. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation.

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes. Alerter immédiatement le médecin.

**Ingestion** : CONDUIRE A L'HÔPITAL IMMEDIATEMENT.

## **5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction** : Utiliser des poudres sèches ou halon. Pour les feux importants, utiliser de la mousse. Ne pas utiliser d'eau.

**Equipement de protection de lutte contre le feu** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie.

## **6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

S'assurer du port d'une protection individuelle appropriée pendant l'enlèvement des déversements. Cela signifie porter un masque protégeant des vapeurs organiques, une protection des yeux, des gants résistants à l'agression chimique, des bottes ainsi qu'une combinaison de travail.

Absorber les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau absorbant convenable. Placer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

## **7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation** : Consulter l'étiquette avant utilisation. Manipulation avec des vêtements de protection appropriés. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou fumer.

**Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière. Entreposer loin de produits alimentaires.

## **8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Lors de l'utilisation, se référer aux détails figurant sur l'étiquette. L'appareil respiratoire n'est pas nécessaire si l'on ne fait pas d'aérosol. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

## **9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	Liquide
Couleur	:	Rouge
Odeur	:	Aucune
pH	:	7-9
Point/intervalle d'ébullition (Deg C)	:	190°C
Point/intervalle de fusion (Deg C)	:	Non disponible
Point d'éclair (Deg C)	:	Non applicable
Auto-inflammabilité (Deg C)	:	> 105°C
Danger d'explosion	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Pression de vapeur d'eau (mm hg)	:	Non disponible
Masse volumique (mm hg)	:	Non disponible
Solubilité (eau)	:	Soluble
Coefficient de partage	:	Non disponible
Densité	:	1100 g/l environ

## **10 - STABILITE ET REACTIVITE**

Produits de décomposition dangereux : la combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. Décomposition thermique non prévue.

## **11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Inhalation** : Effets nocifs peu probables dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation.

**Contact avec la peau** : Nocif par contact avec la peau.

**Contact avec les yeux** : Modérément irritant.

**Ingestion Toxicité aiguë** : DL<sub>50</sub> orale rat pour le principe actif pur 1,125 mg/kg  
DL<sub>50</sub> conventionnelle de la préparation 112,5 mg/kg

## **12 - INFORMATIONS ECO TOXICOLOGIQUES**

Toxique pour les poissons, risque pour les eaux, éviter que le produit puisse contaminer l'eau et la terre.

## **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Ne pas contaminer les fossés, les étangs, mares et cours d'eau, avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés. Les récipients vides ne doivent pas être utilisés à d'autres usages. Les déchets et résidus doivent être incinérés. La destruction des emballages sales doit être fait par un service spécialisé, se référer à la législation locale, régionale ou nationale.

## **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **Route / Rail :**

<b>Appellation exacte transport</b>	:	Dérivé de pesticide liquide de coumarine
<b>Classe ADR/RID</b>	:	6.1
<b>N° ONU</b>	:	3026
<b>ONU groupe d'emballage</b>	:	II
<b>Hazards Instructions</b>	:	N°60
<b>Etiquette</b>	:	Poison (N6.1)

### **Mer :**

<b>Appellation exacte transport</b>	:	Dérivé de pesticide liquide de coumarine
<b>N° ONU</b>	:	3026
<b>Polluant marin</b>	:	Classé comme non polluant pour la mer
<b>Etiquette</b>	:	Poison

### **Air :**

<b>Appellation exacte transport</b>	:	Dérivé de pesticide liquide de coumarine
<b>Classe ADR/RID</b>	:	IATA / ICAO
<b>Etiquette</b>	:	Poison

## **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Cette substance figure dans la directive CEE substances dangereuses (Législation classification emballage et étiquetage). Elle doit donc être étiquetée selon ces législations. Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation locale, régionale ou nationale applicable.

<b>Classification CEE</b>	:	Toxique
<b>Symbole de danger France</b>	:	T
<b>Phrases de risque</b>	:	R 25 Toxique par ingestion. R48/25 Toxique Risque d'effets graves pour la santé en cas d'expositions prolongées et par ingestion
<b>Conseils de prudence</b>	:	S36/37 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage. S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## **16 - AUTRES INFORMATIONS :**

**Usages réservés à la lutte contre les souris, rats et rats (boisson).**

**Vente « Réserve aux professionnels de la dératisation agréés ».**